



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



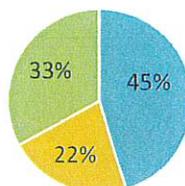
COMMUNE DE FEYZIN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Rhône.

Effectifs

➔ 291 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 132 fonctionnaires
- > 63 contractuels permanents
- > 96 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

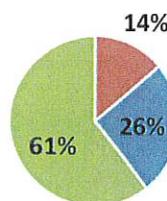
- ⇒ 7 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 80 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

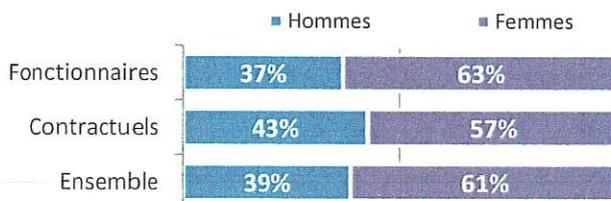
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	22%	28%
Technique	26%	57%	36%
Culturelle	17%	8%	14%
Sportive			
Médico-sociale	14%	8%	12%
Police	8%		6%
Incendie			
Animation	4%	5%	4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut

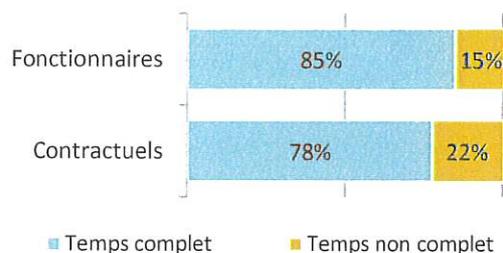


➔ Les principaux cadres d'emplois

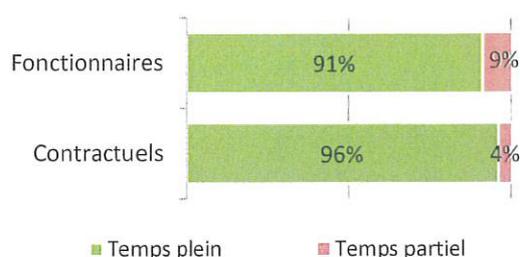
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	14%
Assistants d'enseignement artistique	8%
Attachés	8%
Rédacteurs	7%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	45%	60%
Technique	21%	25%
Médico-sociale	11%	20%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

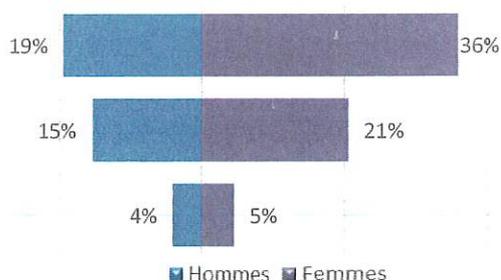
3% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	52,73	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,39	
Ensemble des permanents	49,06	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	35,63	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 227,60 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 118,47 fonctionnaires
- > 64,29 contractuels permanents
- > 44,84 contractuels non permanents

414 232 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	26,23 ETPR
Catégorie B	38,82 ETPR
Catégorie C	117,71 ETPR

— Positions particulières

- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 7 agents en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2023, 27 arrivées d'agents permanents et 57 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
225 agents	195 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-5,0%
Contractuels	↘	-26,7%
Ensemble	↘	-13,3%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	56%
Démission	16%
Départ à la retraite	12%
Rupture conventionnelle	5%
Congé formation indemnisé	4%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	44%
Remplacements (contractuels)	30%
Réintégration et retour	19%
Voie de concours, sélection professionnelle	4%
Voie de mutation	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 56 avancements d'échelon et 9 avancements de grade

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 38,13 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	27 935 992 €	Charges de personnel*	10 652 290 €	➔	Soit 38,13 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	6 190 949 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	1 171 232 €		1 146 770 €
IFSE :	0 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	73 754 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	50 844 €		
Supplément familial de traitement :	23 172 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 405 €	43 145 €	36 779 €	26 495 €	32 708 €	s
Technique	s		45 952 €	s	32 076 €	25 770 €
Culturelle	48 024 €		50 605 €	34 049 €	29 601 €	s
Sportive						
Médico-sociale	37 311 €	30 385 €	29 986 €	20 184 €	30 409 €	
Police			s		37 106 €	
Incendie						
Animation			39 903 €		32 271 €	30 350 €
Toutes filières	48 118 €	38 714 €	42 581 €	27 946 €	32 604 €	26 285 €

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,92 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	20,05%
Contractuels sur emplois permanents	16,20%
Ensemble	18,92%

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 2545 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ 1484 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023

Absences

➔ En moyenne, 27,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 33,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,08%	7,47%	5,85%	1,33%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,48%	9,24%	8,05%	1,33%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,51%	9,25%	8,08%	1,33%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 30,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

9 accidents du travail déclarés en 2023

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION = 1 agent

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

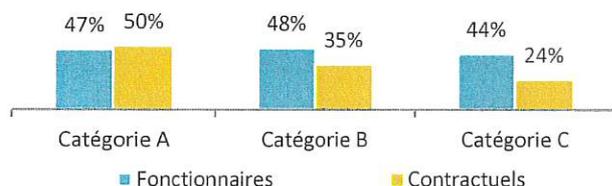
18 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 83 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 83 % sont en catégorie C*

Formation

➔ En 2023, 40,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



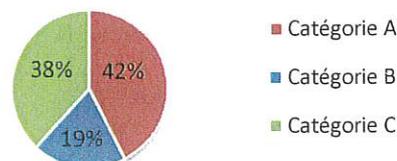
➔ 97 305 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	30 %
Coût de la formation des apprentis	15 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	50 %

➔ 319 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	39%
Autres organismes	46%
Interne à la collectivité	16%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	15 822 €	5 991 €
Montant moyen par bénéficiaire	220 €	45 €

➔ Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

(12 mouvements de grèves à l'échelle nationale)

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2025

Version 1

